

Compte-rendu du Conseil Municipal

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Christophe BOUSQUET, Mme Marie-Christine TOURENNE, M. Jean-Claude ROSET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Michel BERNARD, M. Sylvain CONNANGLE, Mme Christine LALIZOU, M. Christophe BAEZA, M. Christophe DURAND, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Séverine BORDAS et M. Sylvain ROOY.

Absents excusés : Mme Coraline ROTH et Mme Julie JACQ.

Représentés : Mme Christelle CHATEAUNEUF donne procuration à M. Patrick LE CLAINCHE.

M. Patrick LE CLAINCHE est élu secrétaire de séance.

➤ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 novembre 2025

Monsieur Le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

➤ Décision modificative n°1 budget principal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et de procéder à une ouverture de crédits destinés à des travaux d'office (élagage) et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

023-042	Virement à la section d'investissement	-2 800,00			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+2 800,00			
Total Dépenses		0,00	Total Recettes		0,00

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement

1641-0	Emprunts en euros	+2 300,00	021-0040	Virement de la section de fonctionnement	-2 800,00
1641	Emprunts en euros	-5 100,00	454121-0	Recettes	452,00
454111-0	Dépenses	452,00			
Total Dépenses		-2 348,00	Total Recettes		-2 348,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte cette décision modificative.

➤ Rémunération du coordonnateur de l'enquête de recensement

Mme Béatrice FEYTOUT désignée coordonnatrice dans le cadre du recensement de la population bénéficiera du remboursement de ses frais de mission par la commune sur présentation d'un état de frais et après délibération du Conseil Municipal (article L2123-18 du C.G.C.T).

➤ Recrutement d'agents recenseurs et rémunération

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer trois emplois temporaires d'agents recenseurs afin d'assurer l'enquête de recensement de la population pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'ouvrir trois emplois de vacataires pour assurer le recensement de la population en 2026 à compter du 5 janvier 2026 et jusqu'au 16 février 2026.

- de rémunérer les agents recenseurs à l'acte à raison de :

- la feuille logement remplie à 1 euro net
- le bulletin individuel rempli à 1,30 euros net

Les agents recenseurs recevront 45 € net pour la formation d'une durée de 4 h et pour le repérage avec trajet.

➤ Participation à la Protection sociale complémentaire

Après avis du CST en date du 21/11/2025 relatif à la protection sociale complémentaire, le Conseil Municipal décide de retenir la labélisation à compter du 1^{er} janvier 2026 et de verser une participation de 15 € bruts par agent et par mois aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels du droit public et de droit privé en activité ayant souscrit un contrat individuel labellisé.

➤ Participation à la Protection sociale risque Prévoyance

Après avis du CST en date du 01/12/2025 relatif à la protection sociale complémentaire risque prévoyance, le Conseil Municipal décide de retenir la labélisation à compter du 1^{er} janvier 2026 et de verser une participation de 7 € bruts par agent et par mois aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels du droit public et de droit privé sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit.

➤ Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade - Adjoint Administratif vers Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avis favorable du Comité Technique en date du 21 novembre 2025.

Relatif à la détermination des ratios

GRADE D'ORIGINE : Adjoint Administratif

GRADE D'AVANCEMENT : Adjoint Administratif Principal

RATIO PROMUS/PROMOUVABLES : 100 %

➤ Contrat CNP Assurances

Après avoir pris connaissance des contrats adressés par CNP Assurances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2026.

➤ Demande d'Admission en non-valeur – Liste 7469440211 – 40400 Budget Principal

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques de l'admission en non-valeur pour un montant total de 2 305,88 € correspondant à la liste 7469440211 regroupant les créances qui n'ont pas pu être recouvrées.

➤ Demande d'Admission en non-valeur – Liste 7469730311 – 40403 Locaux Commerciaux

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques de l'admission en non-valeur pour un montant total de 8 827,53 € correspondant à la liste 7469730311 regroupant les créances qui n'ont pas pu être recouvrées.

➤ Présentation du Rapport d'Appel d'Offres – Construction d'un Restaurant Scolaire

Le choix est établi selon les critères de jugement des offres énoncées dans l'avis de publicité (à savoir l'offre économiquement la plus avantageuse 40% pour la valeur technique de l'offre et 60% pour le prix des prestations).

Les entreprises retenues sont les suivantes :

41

SYNTHESE SUITE COMMISSION AO du 12/11/2025

BASE			Estimation HT MOE
01	Gros-oeuvre		114 097,00
02	Charpente bois		83 559,00
03	Couverture métal - Bardage		98 743,00
04	Menuiseries extérieures - serrurerie		52 728,00
05	Plâtrerie isolation - faux plafonds		52 343,00
06	Menuiseries intérieures		24 441,00
07	Revetements de sols carrelage - sols souples - Faïence		37 831,00
08	Peinture		7 856,00
09	Electricité		53 530,00
10	Chauffage Ventilation - Equipement sanitaire		130 060,00
11	Equipement cuisine		93 000,00
12	VRD - Aménagements extérieurs		115 565,00
13	Enduits		9 970,00
14	Espaces verts		37 144,00
15	Panneaux froids		58 500,00

Suite retrait SIAT	
Entreprises mieux disantes	montant HT
SARL MORON	112 002,62
GUY couverture	75 785,87
VIGIER	49 404,22
RIQU	39 864,00
MAINVIELLE	52 264,62
ARTISANS DU BOIS	13 638,59
BREL	31 500,21
CHORT	7 202,56
POLO ET FILS	53 926,80
MARQUANT	111 474,65
PERIGORD FROID	93 013,00
EUROVIA AQUITAINE BERGERAC	149 990,82
FLAWLESS CONSTRUCTION	6 917,48
GIRARDEAU ESPACES VERTS	32 092,65
SOPROMECCO	42 432,99

Offre négociée + variante 1	
Entreprises mieux disantes	montant HT
MARQUANT	111 929,60

MONTANT HT	969 367,00
------------	------------

	871 511,98
--	------------

871 966,03

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier ainsi que tous les avenants en cours d'exécution de travaux.

➤ Tarif pour les accompagnants au repas des anciens du 31 janvier 2026

Les accompagnants au repas des anciens devront s'acquitter de la somme de 26 €.

➤ Subvention exceptionnelle à l'association Gardonne Basket Club

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association Gardonne Basket Club pour le financement de divers projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition.

➤ **Travaux salle Fernand Mourgues**

Point sur les travaux :

- Chauffage fait
- Gros œuvre ok
- Travaux de moindre importance, à l'arrêt

➤ **Rapport des commissions**

Un compte rendu de la commission scolaire est fait.

➤ **Compte rendu du Conseil Communautaire du 03 novembre 2025**

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu du Conseil Communautaire du 03 novembre 2025.

La séance est levée à 21h00

Prochain Conseil Municipal

Le 14 janvier 2026 à 19h00

Le Maire
M. DELTEIL Pascal

Le Secrétaire de Séance
M. Patrick LE CLAINCHE